

GRILLE TARIFAIRE INTERNE –FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS **Auditorium, hall d'entrée de l'auditorium, Agora et Café étudiant**

Pour les activités pédagogiques ou administratives du Collège qui ne génèrent pas de revenus, les seuls frais qui s'appliquent sont ceux pour le ou les techniciens de salle.

- Technicien étudiant (25\$/h par technicien)

Frais de location de la salle 450\$

Frais reliés à l'embauche de personnel pour l'auditorium :

- Technicien étudiant (25\$/h par technicien);
- Technicien professionnel (35\$/h par technicien);
- Portiers (sur demande) (20\$/h);
- Caissiers (sur demande) (20\$/h);
- Autres (sur demande).

Frais reliés à l'entretien et l'aménagement à la suite de représentations:

- Manœuvre (25\$/h, minimum 4h).

Frais reliés aux ressources matérielles :

- Manœuvre (25\$/h, minimum 4h).

Frais reliés à la sécurité des lieux :

- Un gardien est requis dès qu'il y a 75 personnes et plus lors de l'événement;
- Un gardien est requis pour maintenir le collège ouvert en dehors des heures d'ouverture (37,50\$/h, minimum 4h);
- Un gardien est requis pour assurer la sécurité entourant l'événement, 1h30 avant l'heure de la représentation jusqu'à ce que le public ait quitté les lieux (37,50\$/h, minimum 4h);
- Le nombre d'agents de sécurité nécessaire pourra varier selon le type d'événement.

À noter, ces frais sont en vigueur pour l'année en cours 2018-2019 et seront par la suite révisés annuellement.